

# 1

## L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AQUACULTURE ET SA SITUATION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Marc COLLET

*Bureau de l'aquaculture continentale/DERF  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Je voudrais tout d'abord remercier l'INRA, la faculté de droit, le CEMAGREF, et bien sûr l'IFREMER qui nous accueille dans ses locaux, d'avoir organisé cette rencontre. Soucieux de leur programmation en matière de recherche sur l'aquaculture et son environnement, ils nous donnent, hors d'un cadre institutionnel, l'occasion de débattre de ce thème et d'alimenter ainsi leur réflexion en cette matière.

Si aujourd'hui, en France, la préoccupation de l'environnement reste constante à l'esprit, le maintien, ou la création, d'entreprises ne peut laisser indifférent. Le premier sujet étant abordé ultérieurement par d'autres orateurs, on m'a demandé de vous parler exclusivement du second.

La création ou le maintien d'emplois sont importants puisque, dans la situation actuelle, à défaut d'autre solution, le chômage est considéré comme une calamité. Celui-ci ne cesse de croître et menace, comme jamais auparavant - 480.000 chômeurs au maximum de la crise 1929 - les structures de la société. Si l'on se réfère à la situation déjà ancienne de 1992, le nombre de demandeurs d'emploi était officiellement de 2,9 millions (fig. 1). Depuis, la situation s'est aggravée et une part de plus en plus importante de la population, constituée notamment des jeunes et des actifs potentiels, en souffre cruellement.

A ce propos, il faut noter que l'aquaculture, lien entre l'agriculture et la pêche, est une activité créatrice d'emplois qui relèvent parfois entièrement du domaine de l'environnement. Un arrêté ministériel du 9 juillet 1993 a officiellement consacré à la protection des milieux aquatiques au moins 150 piscicultures associatives qui viennent rejoindre dans ce domaine les seize piscicultures domaniales gérées par le ministère de l'Environnement.

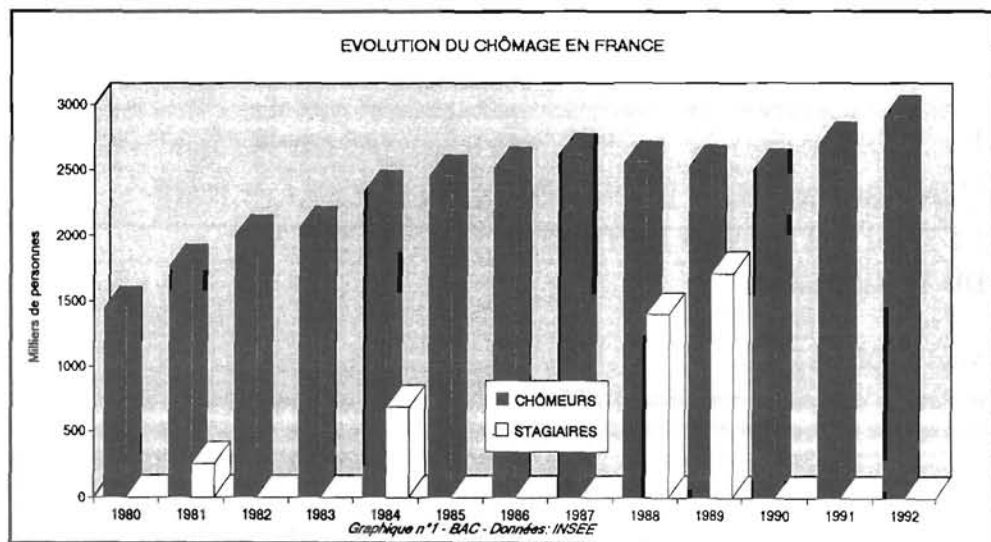


FIGURE 1

## L'AQUACULTURE ET SON ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Hormis l'ampleur du phénomène précédent, on peut se demander pourquoi vouloir maintenir, voire créer, encore des entreprises aquacoles en France ?

Il faut savoir que le déficit du pays en matière de produits aquatiques a atteint 10,7 milliards de francs en 1992, et reste ainsi le premier de l'agro-alimentaire français. La quantité annuelle de poissons issue de la pêche ne cesse de s'effondrer, - 358 387 tonnes en 1988 -, passant à 283.926 tonnes en 1992 (fig. 2). Même à l'échelle de la Planète, les ressources ne semblent pas inépuisables et la consommation mondiale, qui était de 75 millions de tonnes en 1980, semble avoir atteint une limite des ressources disponibles avec un tonnage de 100 millions de tonnes en 1990.

Il faut relativiser ces chiffres, mais un phénomène de fond se manifeste. Il s'agit d'un accroissement sensible de la demande nationale et mondiale en matière de produits aquatiques et d'une stagnation, voire d'une diminution, de l'offre traditionnelle de la pêche.

Dans cette conjoncture, l'élevage semble être une réponse à court et moyen terme. C'est pourquoi la CEE, pour les raisons énoncées plus haut et afin de limiter les prélèvements de certaines espèces en mer, encourage le développement de l'aquaculture.

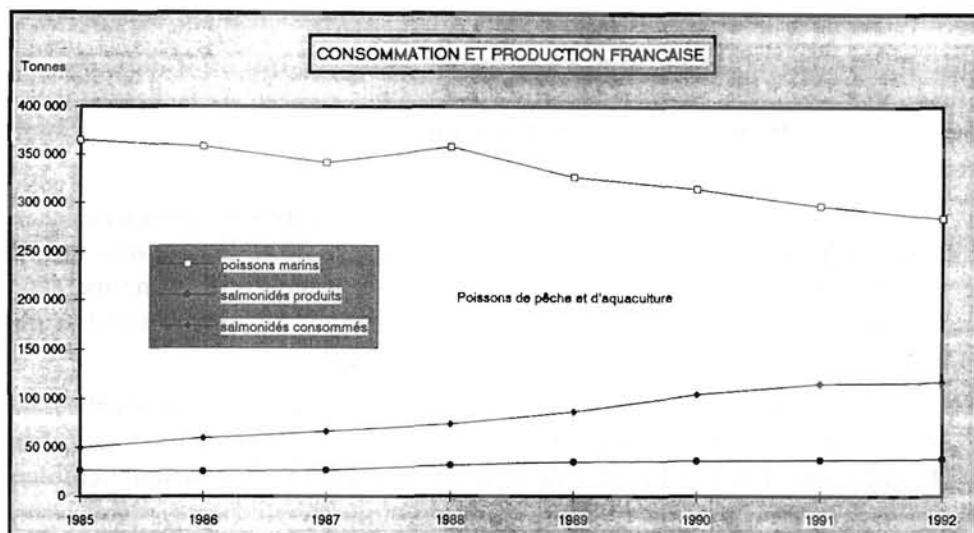


FIGURE 2

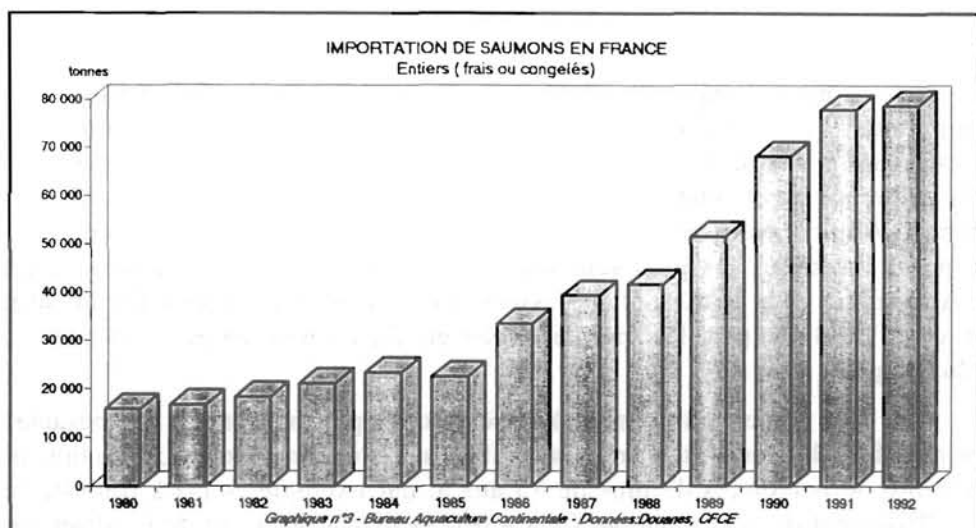


FIGURE 3

En France, la pisciculture est représentée principalement par la salmoniculture et la pisciculture d'étang. La production de salmonidés ne dépasse pas cependant le tiers de la consommation nationale. Sur le marché des poissons vivants, frais ou congelés -un des secteurs les plus déficitaires : 2,188 milliards de francs en 1992-, les salmonidés représentent la quasi-totalité du découvert.

La France a certes augmenté sa production ces dernières années, mais elle n'a pas suivi, et de loin, sa consommation, ce qui se traduit par des importations massives de saumons (fig. 3). Elle a mis l'accent sur la diversification et sur une meilleure valorisation du produit, en devenant l'un des premiers transformateurs de salmonidés.

Conjointement, les producteurs se sont organisés en groupements de défense qui prennent mieux en compte la santé des poissons. Depuis trois ans, ils consacrent aussi une part notable de leur budget à la recherche d'une meilleure intégration de leur exploitation dans le milieu ; ce qui conduit à des investissements importants en matière d'environnement.

Enfin, le plan d'orientation pluriannuel de l'aquaculture continentale, qui traduit cette politique nationale, a pris en compte la fragilité du milieu hydrographique. Il a mis l'accent sur le développement de l'aquaculture en plans d'eau avec des espèces autochtones, fonctionnant de préférence en circuit fermé. Cette aquaculture extensive, -parfois à la limite de la rentabilité économique- subit cependant, du fait de son extensification, des contraintes d'une autre nature et reste soumise à d'autres périls.

## **L'AQUACULTURE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

A notre époque, se manifeste avec intensité une concentration de la population dans certaines grandes agglomérations et une désertification des campagnes. Il s'ensuit un déséquilibre qui aggrave sérieusement le fonctionnement du milieu urbain et conduit à une désagrégation inquiétante de certains territoires ruraux. Afin de maîtriser ce phénomène, il convenait, dans un premier temps, de repérer les zones les plus sensibles. C'est l'objectif que le ministère de l'Agriculture et la DATAR ont successivement assigné à un bureau d'étude afin d'identifier, d'une part, les zones agricoles et, d'autre part, les zones rurales les plus fragiles.

Ces études ont consisté à sélectionner, après analyse en composantes principales, plusieurs critères représentatifs d'une situation donnée. L'évolution du nombre de personnes de plus de 75 ans a, par exemple, servi à traduire le vieillissement de la population. Cela a permis de distinguer et de localiser, en France, les cantons dont la situation est la plus défavorable vis-à-vis de ces éléments. Puis, comme un certain nombre de facteurs défavorables se retrouvent dans les mêmes cantons, il a été possible de déterminer les cantons ruraux fragiles et les cantons ruraux en crise.

La disparition d'entreprises conduisant à une perte d'emplois et à des migrations de population, il semblait intéressant de situer l'implantation des entreprises aquacoles vis-à-vis de ces zones défavorisées. C'est ce que permet le premier recensement général de la salmoniculture qui a eu lieu en France en 1992

et la carte des lacs, étangs et retenues qui situe les plans d'eau. On peut remarquer que les régions salmonicoles: Pyrénées, Massif Central, Bretagne,... sont confrontées à une situation défavorable (fig. 4, 5, 6).

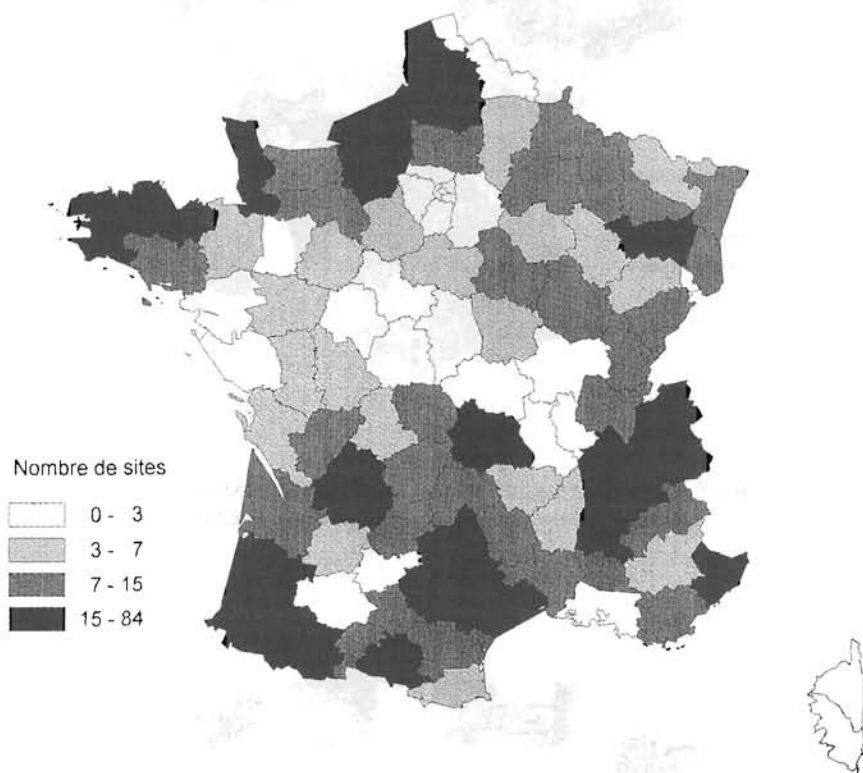


FIGURE 4 : LES SITES DE SALMONICULTURE (1991)

*Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DERF/BAC/MC*

*Données : SCEES enquête salminiculture 1992*

## L'AQUACULTURE ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Enfin, je voudrais, à titre personnel, puisque la réunion d'aujourd'hui est conçue comme un débat d'idées, attirer votre attention sur les échanges internationaux qui méconnaissent pour l'instant toute protection sociale et toute préservation de l'environnement. La concurrence internationale pénalise même tout effort dans ce sens.

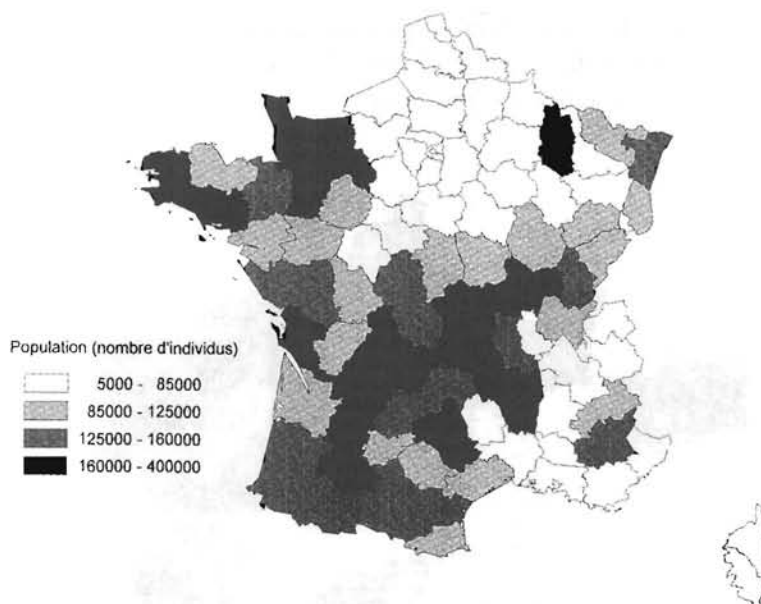


FIGURE 5 : ZONES RURALES FRAGILES AU SENS COMMUNAUTAIRE  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DERF/BAC/MC  
Données : DATAR

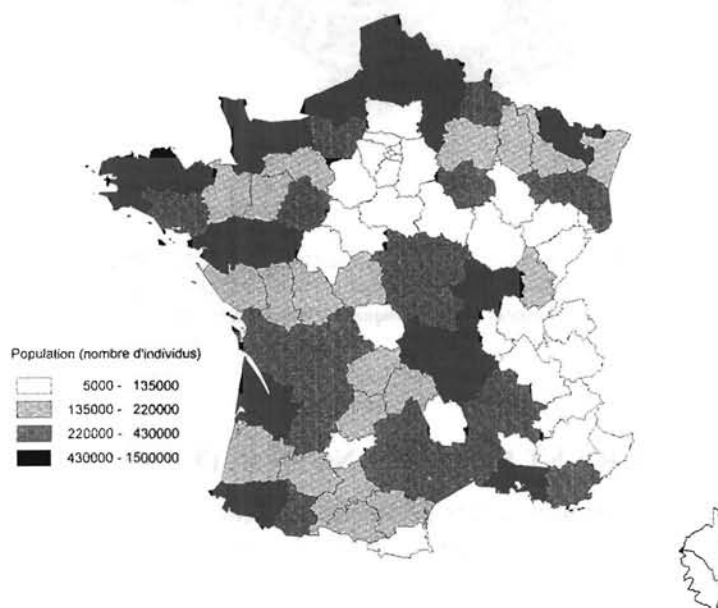


FIGURE 6 : ZONES RURALES FRAGILES ET ZONES INDUSTRIELLES EN RECONVERSION  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DERF/BAC/MC  
Données : DATAR

Il s'ensuit une dégradation du tissu social dans les pays dits développés et un pillage des ressources naturelles dans les pays à réglementation complaisante, voire inexistante. Ce phénomène, qui s'amplifie se fait au détriment des populations et de la planète : émeutes de pêcheurs en France, surexploitation catastrophique de certains océans, appauvrissement, voire disparition, de cette ressource protéique dans les pays pauvres...

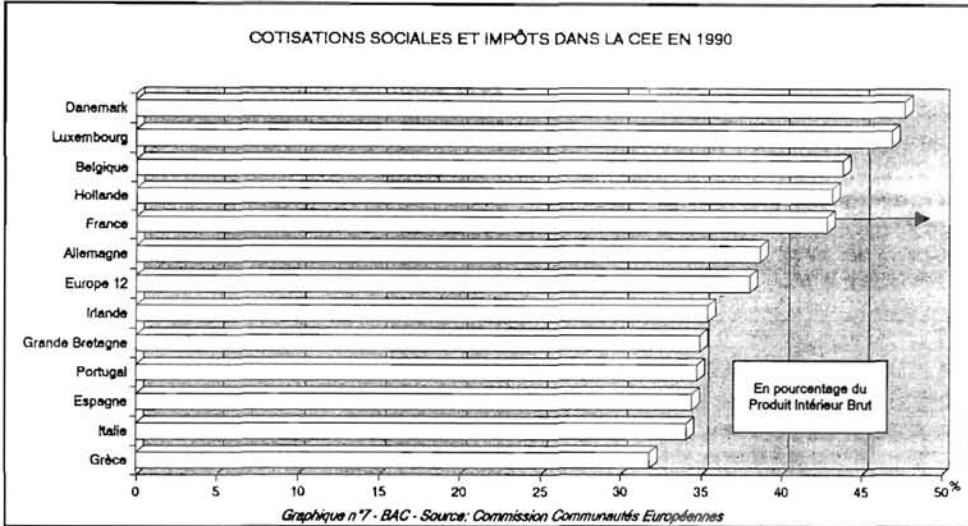


FIGURE 7

En France, la protection sociale multiplie les coûts de production par 1,4 au minimum, et la protection de l'environnement accroît de plus en plus cette part "non productive" (fig. 7). Or, compte tenu de la loi actuelle du marché : "avoir les coûts de production les plus bas", il s'ensuit des licenciements massifs, des difficultés à faire appliquer les réglementations sociales ou environnementales, une fermeture des entreprises, voire leur départ vers les pays les plus archaïques en matière de protection sociale et d'environnement. C'est une prime à la médiocrité, un nivellement par le bas, bien souvent sans intérêt réel pour les populations des pays exportateurs.

N'apparaît-il pas opportun de réfléchir à "un nivellement par le haut" ? Cela ne pourrait-il pas consister à compenser le coût du dumping social et environnemental en assurant le développement de pays tiers en cette matière par un prélèvement à l'importation qui leur serait, par exemple, restitué pour cet usage ?

Le débat est ouvert, aussi je terminerai en vous remerciant de votre attention.